



Forum 6 : L'homme et les valeurs humaines dans l'entreprise

Quelles sont les finalités du travail pour l'homme ? Comment imprégner nos relations professionnelles et notre management par les valeurs humaines ?

Quelques citations du Magistère pour réfléchir :

Jean XXIII, *Mater et Magistra* (1961)

« D'où il suit que la richesse économique d'un Peuple ne résulte pas seulement de l'abondance globale des biens, mais aussi et plus encore de leur distribution effective suivant la justice, en vue d'assurer l'épanouissement Personnel des membres de la communauté : car telle est la véritable fin de l'économie nationale. » (Jean XXIII, *Mater et Magistra* (1961) §74))

Vatican II, *Gaudium et spes* (1965)

« On est tenu d'aider les pauvres, et pas seulement au moyen de son superflu » (Vatican II, *Gaudium et spes* (1965) §69).

Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981)

« L'Église est convaincue que le travail constitue une dimension fondamentale de l'existence de l'homme sur la terre. » (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §4)

« C'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail. C'est en tant que personne qu'il travaille, qu'il accomplit diverses actions appartenant au processus du travail; et ces actions, indépendamment de leur contenu objectif, doivent toutes servir à la réalisation de son humanité, à l'accomplissement de la vocation qui lui est propre en raison de son humanité même: celle d'être une personne. » (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §6)

« Le travail est avant tout « pour l'homme » et non l'homme « pour le travail » ». (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §6)

« ... nous cherchons toutefois à mettre en évidence le fait que chacun [des hommes] doit être estimé surtout à la mesure de la dignité du sujet même du travail, c'est-à-dire de la personne, de l'homme qui l'exécute ». (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §6)

« En fin de compte, le but du travail, de tout travail exécuté par l'homme – fut-ce le plus humble service, le plus monotone selon l'échelle commune d'évaluation, voire le plus marginalisant – reste l'homme lui-même » (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §6)

« Le travail est un bien de l'homme – il est un bien de son humanité – car, par le travail, non seulement l'homme transforme la nature en l'adaptant à ses propres besoins, mais encore il se réalise lui-même comme

homme et même, en un certain sens, « il devient plus homme » ». (Jean-Paul II, *Laborem Exercens* (1981) §9)

Benoît XVI, *Caritas in Veritate* (2009)

« La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §6)

« à coté du bien individuel, il y a un bien lié à la vie en société : le bien commun » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §7)

« l'invitation de la doctrine sociale de l'Eglise, formulée dès *Rerum novarum*, à susciter des associations de travailleurs pour la défense de leurs droits, est donc aujourd'hui plus pertinente encore qu'hier ... » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §25)

« Quand l'incertitude sur les conditions de travail, en raison des processus de mobilité et de déréglementation, devient endémique, surgissent alors des formes d'instabilité psychologique, des difficultés à construire un parcours personnel cohérent dans l'existence, y compris dans le mariage » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §25)

« Je voudrais rappeler à tous, et surtout aux gouvernants engagés à donner un nouveau profil aux bases économiques et sociales, du monde, que l'homme, la personne dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser : en effet, c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute vie économique » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §25)

« Il [l'entrepreneuriat] est inscrit dans tout travail, vu comme « *actus personae* » [acte de la personne], c'est pourquoi il est bon qu'à tout travailleur soit offerte la possibilité d'apporter sa contribution propre (...). Ce n'est pas sans raison que Paul VI enseignait que tout travailleur est un créateur » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §41)

« Les droits individuels, détachés du cadre du devoir, qui leur confère un sens plénier, s'affolent et alimentent une spirale de requête pratiquement illimitée, et privée de repères. L'exaspération des droits aboutit à l'oubli des devoirs » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §43)

« Dans de nombreux cas, la pauvreté est le résultat de la violation de la dignité du travail humain » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §63)

« Que veut dire le mot « décent » lorsqu'il est appliqué au travail ? Il signifie un travail qui, dans chaque société, soit l'expression de la dignité essentielle de tout homme et de toute femme : un travail choisi librement, qui associe efficacement les travailleurs, hommes et femmes, au développement de leur communauté ; un travail qui, de cette manière, permette aux travailleurs d'être respectés sans aucune discrimination ; un travail qui donne les moyens de pourvoir aux nécessités de la famille et de scolariser les enfants, sans que ceux-ci soient eux-mêmes obligés de travailler ; un travail qui permette aux travailleurs de s'organiser librement et de faire entendre leur voix ; un travail qui laisse un temps suffisant pour retrouver ses propres racines au niveau personnel, familial et spirituel ; un travail qui assure aux travailleurs parvenus à l'âge de la retraite des conditions de vie dignes » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §63)

« La technique permet de dominer la matière, de réduire les risques, d'économiser ses forces et d'améliorer les conditions de vie. Elle répond à la vocation même du travail humain. Par la technique, œuvre de son génie, l'homme reconnaît ce qu'il est et accomplit son humanité. » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §69)

« L'humanisme qui exclut Dieu, est un humanisme inhumain » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009) §78)